

Fiche signalétique

Herbicide Garlon™ RTU

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE :**PRODUIT :** Herbicide Garlon RTU**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE/DU FOURNISSEUR:**

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100 450 - 1 ST SW
Calgary, Alberta
Canada, T2P 5H1
www.dowagro.ca

Entrée en vigueur : 21 Novembre 2009**2. RENSEIGNEMENTS SUR LES DANGERS :****APERÇU DES RISQUES**

Liquide jaune pâle. Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Toxique pour les organismes aquatiques et les oiseaux.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : 800-992-5994

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% P/P
Tricopyr-butotyl	64700-56-7	23,2
Différence		76,8

4. PREMIERS SOINS :

YEUX : Garder les yeux ouverts et les rincer lentement et doucement avec de l'eau durant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau durant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Les souliers et autres articles en cuir qui ne peuvent être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'indication contraire par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Sortir la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler un intervenant ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle; si c'est par bouche-à-bouche, porter une protection (masque de poche, etc.). Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

NOTE AU MÉDECIN : Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir avec soi la fiche signalétique et, si disponible, le contenant ou l'étiquette du produit au moment d'appeler un centre antipoison ou un médecin ou d'aller subir des traitements.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**POINT D'ÉCLAIR :** > 200°F (>93,3°C)**MÉTHODE UTILISÉE :** Sans objet**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ**

LFL : Indéterminée

UFL : Indéterminée

EXTINCTEURS : Mousse, CO₂, ou poudre chimique

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Un système de mousse est préférable car l'eau non contrôlée peut faire se propager une possible contamination. Des gaz irritants et toxiques peuvent se former en cas de feu.

MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et l'équipement de lutte contre l'incendie complet.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT : Absorber les petits déversements avec une matière comme du sable, de la sciure de bois, du Zorball ou de la terre. Laver à fond les parties de la peau exposées après avoir manipulé ce produit. En cas de gros déversement, contacter Dow AgroSciences au (800) 992-5994.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ni les bruines de pulvérisation. Manipuler le concentré dans un endroit aéré. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac, d'aller aux toilettes ou de fumer. Tenir loin de la nourriture humaine, de la nourriture animale et des sources d'approvisionnement

en eau. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit bien aéré.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE :

Ces précautions sont suggérées s'il y a un potentiel d'exposition. Des conditions d'urgence peuvent nécessiter des précautions additionnelles.

NORMES D'EXPOSITION :

Triclopyr, forme acide: La norme d'hygiène industrielle de Dow AgroSciences est de 2 mg/m³, en tant qu'équivalent acide, Peau.

La mention «peau» suivant un niveau d'exposition renvoie au potentiel d'absorption du produit par la peau, y compris les membranes muqueuses et les yeux, soit par contact avec les vapeurs soit par contact cutané direct. Cette mention vise à mettre le lecteur en garde contre le fait que l'inhalation n'est peut-être pas la seule voie d'exposition et que des mesures pour réduire au minimum l'exposition cutanée devraient être envisagées.

MESURES D'INGÉNIERIE : Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour garder les niveaux dans l'air en-dessous des normes d'exposition.

RECOMMANDATIONS POUR LES PRÉPOSÉS À LA FABRICATION, AU MÉLANGE COMMERCIAL ET À L'EMBALLAGE :

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

PROTECTION DE LA PEAU : Si un contact avec la peau est possible, porter des vêtements de protection résistants à ce produit. Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération. Porter un écran facial qui permet l'utilisation de lunettes de protection contre les produits chimiques, ou porter un masque complet pour protéger le visage et les yeux s'il y a un risque d'éclaboussures. Une douche d'urgence devrait se trouver dans la zone de travail immédiate. Retirer immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et laver les vêtements avant de les porter à nouveau, ou les éliminer correctement. Les articles impossibles à décontaminer tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre devraient être enlevés et éliminés correctement.

PROTECTION DES MAINS : En cas de contacts prolongés ou fréquents, porter des gants résistants aux produits

chimiques, imperméables à ce produit. Les exemples de matières recommandées pour les gants comprennent : le caoutchouc butyle, le polyéthylène, le néoprène, le polyéthylène chloré et l'alcool éthylvinyle (EVAL). Les exemples de matières acceptables pour les gants comprennent : le viton, le caoutchouc naturel (latex), le chlorure de polyvinyle (PVC ou vinyle), et le caoutchouc nitrile/butadiène (nitrile ou NBR). AVIS : le choix d'un type de gant spécifique pour une application particulière et une durée d'utilisation doit aussi tenir compte de tous les facteurs professionnels pertinents, tels que, sans s'y limiter : autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matières constituant le gant, ainsi que des instructions/spécifications du fournisseur de gants.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Garder les niveaux dans l'atmosphère au-dessous des normes d'exposition. Si une protection respiratoire est requise, utiliser un respirateur homologué à adduction d'air pur ou un appareil respiratoire à adduction d'air filtré à pression positive, selon la concentration possible de contaminants atmosphériques. Pour les cas d'urgence et autres cas où les limites d'exposition pourraient être dépassées, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué ou un respirateur homologué à adduction d'air et à pression positive avec système d'alimentation en air autonome. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : cartouche anti-vapeurs organiques avec filtre à particules.

APPLICATEURS ET AUTRES MANIPULATEURS : Se référer à l'étiquette de ce produit pour des renseignements sur l'équipement et les vêtements de protection personnelle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

APPARENCE : Liquide jaune clair

ODEUR : Aucune

DENSITÉ : 0,865 g/mL

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ : (CONDITIONS À ÉVITER) Combustible. Stable dans des conditions d'entreposage normales.

INCOMPATIBILITÉ : (MATIÈRES SPÉCIFIQUES À ÉVITER) Acides, bases et produits oxydants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène et du phosgène peuvent être générés en cas de feu.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

YEUX : Peut causer une irritation des yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables.

PEAU : Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. A causé des réactions allergiques de la peau lorsque testé sur des souris. La DL₅₀ cutanée pour le rat (mâle et femelle) est > 5 000 mg/kg.

INGESTION : Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. La DL₅₀ orale pour le rat femelle est 3 200 mg/kg.

INHALATION : Aucun effet nocif n'est prévu en cas d'exposition unique aux bruines. La CL₅₀ pour l'aérosol chez le rat (mâle et femelle) est > 5,37 mg/L sur 4 heures.

EFFETS TOXIQUES (AUTRES ORGANES CIBLES) : Pour l'ingrédient actif, chez les animaux, on a constaté des effets sur les organes suivants : Le sang, les reins et le foie.

CANCER : Des ingrédients actifs similaires n'ont pas causé de cancer chez les animaux de laboratoire.

TÉRATOLOGIE (ANOMALIES CONGÉNITALES) :

L'ingrédient actif n'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire. N'a été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire qu'à des doses toxiques pour la mère.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION : Pour un ingrédient actif similaire, au cours d'études chez les animaux de laboratoire, des effets sur la reproduction n'ont été observés qu'à des doses ayant produit une toxicité importante chez les parents.

MUTAGÉNICITÉ : Pour l'ingrédient actif, les résultats d'études in vitro et animales portant sur la toxicité génétique ont été négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

ÉVOLUTION DU PRODUIT DANS L'ENVIRONNEMENT :

MOUVEMENT ET RÉPARTITION :

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou Log Pow entre 3 et 5).

DÉGRADATION ET PERSISTANCE :

Fondé en grande partie ou entièrement sur l'information pour le triclopyr-butotyl.

Une dégradation lente du produit est prévue dans l'environnement. Échoue les tests de dégradation rapide de l'OCDE et de la CEE.

ÉCOTOXICOLOGIE :

Fondé en grande partie ou entièrement sur l'information pour le triclopyr-butotyl.

Cette matière est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL₅₀ ou CE₅₀ entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces les plus sensibles testées).

Cette matière est légèrement toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL₅₀ entre 501 et 2 000 mg/kg).

Cette matière est pratiquement non toxique pour les oiseaux sur une base alimentaire (CL₅₀ > 5000 ppm).

13. INFORMATION SUR L'ÉLIMINATION :

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Si l'on ne peut éliminer les déchets et/ou les contenants selon les directives de l'étiquette du produit, il faut éliminer ce produit conformément aux règlements des autorités de réglementation locales.

L'information présentée ne s'applique qu'au produit tel qu'il est fourni. L'identification basée sur les caractéristiques ou la liste peut ne pas s'appliquer si le produit a été utilisé ou contaminé. C'est la responsabilité du producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée pour déterminer la caractérisation des déchets et des méthodes d'élimination conformes aux règlements applicables.

Si le produit tel que fourni devient un déchet, suivre tous les règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :

Pour tous les chargements : Cette matière n'est pas réglementée pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 29334
Informations : 800 667 3852

16. Autres renseignements :

Fiche signalétique

**Herbicide Garlon™ RTU**
™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC**Classification du Code national de prévention des incendies : Sans objet**

Avis : Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.

Cette FS est basée sur la RSSDS GF2059 des États-Unis.